



Licence Professionnelle

Aménagement paysager : conception, gestion, entretien

Parcours Ecopaysage végétal urbain (ECOPUR)

+ Contrat d'apprentissage + Contrat de professionnalisation

**ÉCOLE UNIVERSITAIRE
DE PREMIER CYCLE
PARIS-SACLAY**

Objectifs de la formation

- + Former des professionnels de l'aménagement paysager, spécialisés dans la gestion environnementale en milieu urbain et péri-urbain, avec des notions en écologie urbaine, biodiversité et des connaissances approfondies sur les plantes et leur environnement ; capables d'intégrer les enjeux de l'écologie urbaine, afin de développer les trames vertes, promouvoir la biodiversité, amplifier les bonnes pratiques : protection biologique intégrée, utilisation de plantes moins exigeantes en eau et en engrais. En bref, réconcilier la ville avec la nature !
- + La Licence Professionnelle ECOPUR est basée en région parisienne, la région la plus urbanisée de France où les problématiques liées au développement durable, à la valorisation et à la gestion des espaces verts sont très importantes dans le secteur privé comme dans le secteur public. Par sa localisation géographique, la formation est au cœur même de ces préoccupations et s'inscrit dans les tendances actuelles de prise en compte de l'environnement et de la biodiversité dans les aménagements et la gestion des zones urbaines et péri-urbaines.
- + Cette formation est en partenariat avec l'Ecole Du Breuil et le Muséum national d'Histoire naturelle.

Ouverture internationale et interculturelle

- + La formation soutient les partenariats à l'international et accueille régulièrement des étudiants étrangers.
- + Les étudiants suivent 22h de cours d'anglais, et passent une certification d'anglais Linguaskill ».
- + Un voyage d'études collectif de quelques jours à l'étranger est organisé chaque année dans le cadre de la formation (Londres, Scandinavie, Suisse, Lisbonne...).

Compétences

Dans le domaine de l'aménagement paysager

- + Analyser un site en milieu urbain ou périurbain selon ses composantes paysagères, végétales (végétaux horticoles et flore spontanée, inventaires floristiques), écologiques, à différentes échelles.
- + Proposer un plan de gestion environnemental adapté et/ou concevoir un aménagement durable d'un site urbain ou périurbain, impliquant par exemple un recyclage des déchets verts, une économie d'eau, une protection biologique intégrée et favorisant la biodiversité et le fonctionnement écologique du site, notamment grâce au choix pertinent d'une palette végétale adaptée.
- + Appliquer les critères d'éco-certification.
- + Communiquer avec sa hiérarchie, les décideurs et le grand public sur la gestion durable des espaces verts ; informer sur les potentialités de trames vertes et sur les éco-certifications possibles ; élaborer une base de données informatique pour le suivi du patrimoine végétal d'une localité.
- + Diriger une équipe de jardiniers et les accompagner vers une démarche de gestion environnementale ; encadrer les travaux dans le respect de l'environnement et du cahier des charges.

Compétences transversales

- + S'exprimer oralement ou à l'écrit en anglais sur un sujet lié à la gestion environnementale des espaces verts.
- + Utiliser les outils informatiques de base en bureautique (traitement de texte, tableur, présentation).
- + Utiliser les différents supports de communication orale.
- + Maîtriser les principes de base des SIG (systèmes d'information géographiques).
- + Utiliser et enrichir une base de données.

Admission

Public visé et prérequis

La formation est ouverte, sous réserve d'une promesse de contrat d'apprentissage, aux :

- + Titulaires d'un BTS « Aménagements paysagers », « Gestion et protection de la nature », « Gestion forestière », « Productions horticoles », « Design d'espace, option aménagement », « Gestion et maîtrise de l'eau ».
- + Titulaires d'un DUT Génie biologique.
- + Titulaires d'une L2 de Biologie, de Géographie, d'Histoire de l'art et archéologie, d'Urbanisme ou d'Arts plastiques ; avec des connaissances de base en aménagement paysager et/ou botanique.
- + En cas de handicap, consulter <https://www.universite-paris-saclay.fr/vie-de-campus/handicap>

Modalités de candidature

- + Dossier à télécharger à partir de mi-janvier sur le site internet de l'Université Paris-Saclay ou de l'Ecole du Breuil, puis à envoyer au secrétariat pédagogique de la formation (guylaine.clemencon@universite-paris-saclay.fr) mi-mars pour la première vague de recrutement ou mi-mai pour la seconde.
- + Sélection sur examen du dossier de candidature puis entretien de motivation.
- + Pour les demandeurs d'emploi de plus de 30 ans ayant validé un bac+2, il existe une possibilité en contrat de professionnalisation ou en compte personnel de formation (CPF). Le nombre de places est limité. Ils doivent contacter Christine Vassiliadis pour plus de précisions, avant début mars.

Tarifs

- + La Contribution Vie Etudiante et de Campus (95€ pour 2022-2023) est à verser au CROUS en amont de l'inscription. Pas de frais d'inscription pour les apprentis ayant signé leur contrat.

Organisation des enseignements

Organisation de la formation

- + La Licence Professionnelle ECOPUR fonctionne en alternance, selon un calendrier défini chaque année. Les périodes en formation (au total 20 semaines dans l'année) alternent avec les périodes en entreprise (au total 32 semaines dans l'année).
- + Les périodes en formation et en entreprise varient entre 4 et 5 semaines selon la période de l'année, avec une longue période en entreprise en fin de formation pendant l'été.
- + La formation a lieu sur 3 sites (voir plus bas) regroupés par journée, en salle ou sur le terrain.
- + Durée de la formation et délai d'accès : la formation se déroule sur un an, de septembre à septembre, et permet d'acquérir 60ECTS.

Stage et projets encadrés

- + La formation se déroule obligatoirement en apprentissage, les périodes en entreprise sont donc effectuées dans le cadre d'un contrat d'apprentissage et non d'un stage. La période de 32 semaines en entreprise compte pour 16 ECTS. Elle est évaluée par l'appréciation du maître d'apprentissage, puis d'un mémoire final assorti d'une soutenance orale.
- + Pendant les périodes en formation, 160 heures sont dédiées au projet tuteuré, comptant pour 10 ECTS. Ce projet, mené en équipe de 3 à 4 étudiants sur un sujet défini par les responsables de l'UE de projet tuteuré, est évalué par un mémoire final assorti d'une soutenance orale ainsi qu'un contrôle continu (poster, oral d'anglais, oral de mi-parcours).
- + Le bloc « Formation professionnelle » n'est pas compensable par les autres Blocs : il faut avoir la moyenne à ce bloc pour obtenir la Licence Professionnelle.

Programme, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

Enseignements en présentiel	en h	ECTS	Cours	TD	TP	Contrôle continu
Bloc Formation professionnelle		26		70		
Entreprise 1		8				CC 0%
Entreprise 2		8				CC 50%
Projet tuteuré		10		70		CC 0%
Bloc Ecologie		14	87,5	44	38,5	
Ecologie urbaine		5	40	23	7	CC 40%
Biodiversité		9	47,5	21	31,5	CC 25%
Bloc Méthodologie en paysagisme durable		20	90	175		
Mise à niveau				35		
Outils pour l'aménagement paysager		7	30	50		CC 60%
Gestion environnementale		7	30	50		CC 30%
Composition paysagère		6	30	40		CC 30%



Taux de réussite

+ 94,56% en moyenne.

Débouchés

Insertion professionnelle

La Licence Professionnelle ECOPUR vise à former des professionnels de l'aménagement paysager spécialisés dans la gestion environnementale en milieu urbain, pouvant occuper des emplois tels que :

- + Gestionnaire d'aménagements paysagers durables en milieu urbain et périurbain.
- + Cadre-conseiller en aménagements paysagers durables.
- + Chargé de mission environnement dans une collectivité locale (service espace vert).
- + Assistant-paysagiste.
- + Agent de développement.
- + Technicien d'exploitation, technicien d'études et de conseils.
- + Enseignant / formateur en gestion environnementale, en éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD).
- + Responsable d'animation et de sensibilisation à l'écologie urbaine et au développement durable.

Passerelle

- + Les étudiants issus de la L3 pro, ayant déjà validé un M1 auparavant, peuvent candidater au M2 « Approche écologique du Paysage », Master Professionnel en alternance.
- + Ils peuvent aussi postuler à la L3 **B** Biologie des **O**rganismes et **E**cologie ou directement le M1 **B**iodiversité, **E**cologie, **E**volution (formations qui ne sont pas en alternance).

Poursuite d'études

- + Masters Aménagement du territoire, Urbanisme, Environnement, Bioterre...
- + Ingénieur par apprentissage (Agrocampus Ouest, AgroParitech, Bordeaux Sciences Agro, ITIAPE...).
- + Diplôme d'état de paysagiste - admission sur titre après une L3 (DEP2).
- + Certificats de spécialité divers.

Informations pratiques

Responsables de Formation

Université Paris-Saclay : Christine Vassiliadis christine.vassiliadis@universite-paris-saclay.fr

Ecole Du Breuil : Anne Breuil anne.breuil@paris.fr

Muséum national d'Histoire naturelle : Lise Ropars lise.ropars1@mnhn.fr

Secrétariat pédagogique

Guylaine Cléménçon guylaine.clemencon@universite-paris-saclay.fr

01 69 15 77 37

Conseiller apprentissage : mise en place et gestion des contrats d'apprentissage au CFA

cfa4.dftlv@universite-paris-saclay.fr

Lieux d'enseignement

Campus d'Orsay vallée et plateau

Faculté des Sciences (RER B Orsay-Ville et bus Université Paris-Saclay).

Muséum national d'Histoire naturelle

Jardin des plantes de Paris (M5/M10/RER C Gare d'Austerlitz).

Campus de Paris

Ecole Du Breuil, Bois de Vincennes, route de la Ferme (RER A Joinville-le-Pont).